

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOX et de SAATORIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, conjointement avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 21 juin. — On assure que plusieurs officiers supérieurs qui avaient fait partie de l'armée constitutionnelle, viennent d'être réintégrés dans leurs grades et honneurs. Le général Amor a été réhabilité aussi; le gouvernement lui a accordé la faculté de fixer sa résidence où il le désirerait.

— Le général français qui commande à Cadix, a fait augmenter assez considérablement la garnison de Tarifa: ce fait, dont les causes sont inconnues, et que rien d'ostensible ne peut expliquer, a fixé l'attention publique d'une manière particulière.

(L'*Etoile* dément cette nouvelle, et dit au contraire qu'il est certain que les Français quittent Tarifa.)

ANGLETERRE.

Londres, le 29 juin. — Le colonel Hamilton est arrivé hier matin au bureau des affaires étrangères avec la ratification du traité entre ce pays et la république de Colombie; environ trois heures après son arrivée, il a tenu un conseil de cabinet. Les délibérations ont duré jusqu'à trois heures et un quart.

— Une scène intéressante vient de se passer entre deux princes de la famille royale, dans un dîner de francs-maçons donné vendredi dernier à la taverne de la Chaumière. Le duc de Sussex, en faisant ses remerciements du toast porté à sa santé par la compagnie, a fait allusion au duc d'York qui se trouvait présent, et cela avec tant de chaleur, d'affection et d'amour fraternel, que le noble duc a fondu en larmes.

Le public anglais voit avec plaisir l'extrême cordialité qui semble régner en particulier entre les deux princes, quoiqu'ils soient directement opposés l'un à l'autre dans les grandes questions politiques.

— Les commissaires espagnols étaient, dit-on, tellement sûrs de réussir dans leur négociation d'emprunt, qu'un courrier était prêt à partir pour Madrid, avec la nouvelle de la conclusion du traité, lorsqu'il a été rompu par le refus des négocians de lui donner leur ratification. Les deux partis se justifient à leur manière: les commissaires prétendent que le traité était complet dans toutes ses parties, et que les négocians avaient accordé de pleins pouvoirs pour l'exécuter à Madrid. De leur côté, les négocians disent que le temps qui s'est écoulé depuis qu'ils ont pris des engagements, et le changement que l'opinion publique a éprouvé au sujet du crédit de l'Espagne, les autorisaient à ne rien ratifier. Il paraît qu'un des commissaires espagnols s'est conduit avec beaucoup de hauteur dans une entrevue qu'il a eu lieu à ce sujet.

Il a déclaré que la conduite des négocians anglais était insultante pour son gouvernement, et il a menacé d'en faire publier tous les détails dans les journaux de Madrid. Il a prétendu que son gouvernement avait assez d'argent pour ses affaires intérieures, quoiqu'il n'en eût pas pour payer ses dettes, et qu'il ne sera fait droit aux réclamations étrangères que lorsque le revenu de l'Espagne augmenterait. Enfin, le même commissaire a, dit-on, menacé vaguement de l'intervention de la Russie en faveur de l'Espagne, si l'Angleterre se permettait de saisir aucune des possessions ou propriétés espagnoles.

— On lit dans le *Constitutionnel* de Bogota, du 28 avril dernier, que la troisième discussion sur la ratification du traité de commerce et de navigation entre l'Angleterre et la Colombie, qui avait été signé le 18 par les plénipotentiaires des deux nations a eu lieu dans le congrès le 25. Plusieurs députés ayant fait des observations sur les articles du traité, il y a été répondu d'une manière qu'on a trouvée satisfaisante. Les plénipotentiaires qui ont signé ce traité étaient de la part de la Grande-Bretagne, les colonels Hamilton et Cambell, et de la part de la république de Colombie, Pedro Gual, ministre des affaires étrangères et le général Pedro Briceno-Mendez.

Il y a dans le traité un article additionnel par lequel le roi de la Grande-Bretagne s'engage à regarder pendant sept ans au moins, comme navire colombien, tout navire dont le capitaine et les trois quarts de l'équipage sont citoyens de la Colombie, quand même il n'aurait pas été construit dans ce pays.

Le congrès du Pérou a envoyé une députation au congrès de la Colombie pour le remercier des services rendus à son pays et pour demander qu'il soit permis à Bolivar d'y demeurer jusqu'à ce que sa liberté et son indépendance soient consolidées, la députation arrivée le 30 mars dans le port de Buenaventura était attendue à Bogota le 28 avril.

— Olaneta ne fait point connaître quelles sont ses véritables intentions. Il se montre contraire aux Espagnols aussi bien qu'aux patriotes. Callao résiste toujours; mais le blocus est rigoureux. Le Chili ne paraît point tranquille.

(*Gaceta de Colombie.*)

— On attendait à New-York la femme d'Irturbide. Les ratifications du traité entre la Colombie et les Etats-Unis, ont été échangées le 28 de mai.

— On a reçu les détails suivans de l'exécution de trois individus impliqués dans la révolte de Fernambuco; la lettre est datée de cette dernière ville le 27 avril. « Vous vous souviendrez sans doute que dans une de mes lettres, j'ai fait mention d'un américain nommé Rodgers, né à New-York, qui fut condamné à

mort, mais recommandé à la clémence de l'empereur. La réponse arrivée le 2 de ce mois et ordonnant que tous ceux qui étaient condamnés seraient exécutés, décida du sort de ce jeune homme et de ses deux compagnons. »

« Le 12 de ce mois fut le jour fixé pour leur exécution et j'ai été les voir subir leur sort. Ils passèrent tout près de moi, habillés de robes blanches et sans être garottés. Après avoir été assis pendant quelques minutes sur des chaises placées sur l'échafaud, ils se sont levés, et Nocton fit un long discours, après quoi Rodgers et son autre compagnon se sont également adressés à la multitude. Lorsque l'un d'eux s'adressait au peuple, les autres faisaient des mouvemens de tête en signe d'affirmation, ce qui dura près d'une demi-heure, après quoi ils reprirent leurs places. Alors l'exécuteur leur lia les mains et les pieds et leur tira un bonnet sur les yeux. On fit venir ensuite vingt-quatre soldats qui furent placés à 30 pas d'eux. Rodgers donna le signal de tirer en laissant tomber son mouchoir. Le spectacle alors devint terrible. Le malheureux Rodgers qui apparemment n'avait pas été atteint mortellement, se leva tout-à-coup et s'écria: *pour l'amour de Dieu tuez-moi vite*, et en même temps prenant sa robe il la montra au public toute criblée de balles: le Mont resta sur une chaise. Les militaires tirèrent alors une seconde fois; Rodgers tomba et le Mont lui succéda aussitôt après. Leurs discours n'ont jamais été publiés, ils avaient principalement rapport à la liberté, excitaient les Fernambucos à faire un nouvel effort pour conquérir leur liberté et surtout de se tenir en garde contre l'empereur. »

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 28.

M. Hume présente une pétition du lieutenant-colonel Fitzimmon qui se plaint des retards inutiles qu'éprouve la distribution des parts de prise à l'armée du Decan.

Lord John Russel dit qu'il profitait de la présence du secrétaire des affaires étrangères pour lui adresser une question sur un sujet d'une grande importance; il espérait que la réponse du très-honorable gentleman comprendrait tous les détails qu'il pouvait donner. Le noble lord a dit alors qu'il désirait savoir où en était le travail de la commission établie pour statuer sur les demandes d'indemnités faites par des sujets britanniques sur le gouvernement espagnol, et ensuite à combien se montaient les sommes réclamées et admises par les commissaires espagnols.

M. Canning répond que les indemnités réclamées jusqu'ici montaient à 2,000,000 liv. sterl. (48,000,000 fr.), mais qu'il ne voulait nullement assurer que c'était le total de toutes les indemnités à réclamer. Quant aux réclamations auxquelles les commissaires ont fait droit, il n'en connaît point les détails. Au reste, il déclare qu'il ne peut disconvenir que la conduite du gouvernement espagnol n'ait été inconvenante puisqu'il a opposé à l'arrangement tous les obstacles possibles, surtout en changeant continuellement les commissaires.

Il est à propos d'ajouter que ce qui a été réglé ne peut pas être soldé, à défaut d'argent.

En réponse à une observation de lord J. Russel, M. Canning ajoute que la commission a été établie en vertu d'une convention qui n'a été faite que d'après une menace de contrainte de notre part, et des ordres donnés de saisir les propriétés espagnoles pour satisfaire aux réclamations anglaises. Si l'on considère la situation actuelle de l'Espagne, on en conclura qu'il est très difficile d'obtenir le règlement de ces réclamations. Le noble lord et la chambre peuvent être certains que le gouvernement britannique emploiera toute son énergie pour obtenir d'une part une prompt liquidation de ces réclamations, et de l'autre un compromis raisonnable.

— Dans la séance d'hier, 30 juin, la chambre a expédié une multitude d'affaires diverses. Il n'y a eu de discussion que sur le bill concernant les complots d'ouvriers. Après un assez long débat, il a été lu pour la troisième fois et a passé.

La séance a été levée à sept heures.

FRANCE.

Paris, le 2 juillet. — M. le prince de Talleyrand est parti pour les eaux de Bourbon-l'Archambault.

— M. Raynaud, peintre, annonce dans une lettre au *Constitutionnel*, qu'il vient d'abandonner le catholicisme et de se faire protestant, parce qu'un prêtre avait refusé de donner à son fils un nom du choix de son parrain.

— L'*Etoile* nous apprend, dit la *Quotidienne*, que le *Spectateur oriental* est rédigé par un renégat, sous l'influence du pacha de Smyrne. Nous ne contredisons pas le journal ministériel du soir; mais il nous semble qu'il se montre bien rigide envers une feuille qu'on pourrait appeler l'*Etoile*

d'Orient. En effet, si le *Spectateur oriental* était à Paris, il ne seret autre chose que l'*Etoile*, et si l'*Etoile* était à Smyrne, que serait-elle autre chose que le *Spectateur oriental*?

— Les premiers interrogatoires des personnes arrêtées à Rome, et par suite des révélations, à Pésaro et même à Ancône, ont dû commencer le 17.

— Une lettre de Madrid, en date du 20 juin, dit le *Courrier français*, contient ce qui suit :

« On dit que S. M. a eu une longue querelle avec son frère don Carlos, qui soutient les volontaires et le clergé; elle s'est emportée, dit-on, au point de jurer qu'elle prendrait des mesures pour les réduire tous au devoir et à l'obéissance. »

Cours de la bourse du 2 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 20 c.; 3 p. cent, 76 fr. 20 c.; Emprunt royal d'Espagne, 54 5/8; 16^e série. Act. de la banque, 2197 50. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 60 c., 3 heures 103 fr. 55 c. Trois pour cent 76 45.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Augsbourg, le 30 juin. — La *Gazette-Universelle*, sans doute un peu honteuse de ses prédictions relativement à Navarin, contient sur la reddition de cette place un article entortillé, dont voici la traduction textuelle :

Trieste, le 22 juin. — Il est arrivé ici en 18 jours de Calamata en Morée un navire, dont le rapport fait disparaître toute incertitude relativement à la capitulation de Navarin. Après la prise du Vieux-Navarin, la garnison demanda à capituler, et Ibrahim-pacha lui accorda la libre sortie. Mais d'après les surprises qui eurent lieu le 12 et le 13 mai, époque où Ibrahim-pacha essuya de si grands revers, cet événement a perdu son importance, et le tirera difficilement de son grand embarras, vu surtout que ses munitions et ses provisions de poudre ont été détruites à Modon. On porte dans des lettres grecques à 50 le nombre des bâtimens qui ont été brûlés et détruits le 12 mai. On ne connaît pas encore les circonstances de la reddition de Navarin, qui réellement, d'après l'exploit héroïque de Miauli, devient presque incompréhensible.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 4 juillet. — Par arrêté royal du 13 mai dernier, M. J. R. Thorbecke, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de philosophie et des lettres à l'université de Gand. Ce professeur sera chargé des cours de statistique, de diplomatie, etc.

Il est accordé de nouveaux fonds pour l'aménagement de la grande salle circulaire du palais de cette université, qui sera inauguré le 30 octobre prochain.

Le gouvernement a également accordé des fonds pour la construction dans la même ville d'un théâtre anatomique à l'hôpital de la Byloque, et d'un laboratoire de chimie.

— La *Société de pigeons voyageurs*, récemment établie en cette ville, vient de débiter par l'envoi de 27 de ces voyageurs aériens à Peronne, où ils ont été lâchés le 2 de ce mois, à huit heures du matin; avant onze heures, huit étaient de retour, et à midi les dix-neuf autres. Ces mêmes pigeons seront lâchés à Paris dans la quinzaine.

LIÈGE, LE 5 JUILLET.

Le roi est arrivé inopinément hier vers les 7 heures du soir dans nos murs, sans escorte et suivi d'une seule voiture. Aucune autorité n'avait été prévenue de son arrivée. L'entrevue du monarque avec son fils et la jeune princesse a été très touchante par la surprise qu'elle leur a occasionnée. Après avoir passé deux heures environ avec l'auguste couple, S. M., accompagnée de son grand écuyer, est repartie dans la nuit même pour Bruxelles.

Il était neuf heures, lorsque S. A. R. le prince Frédéric et son épouse ont fait leur entrée dans la ville. Ainsi que nous l'avons dit ils ont été reçus et complimentés à la porte d'Amersœur, par MM. les échevins, le conseil de régence, la députation des états provinciaux et de l'ordre équestre. Une partie de la garnison et le corps des pompiers étaient placés près de l'arc de triomphe élevé en cet endroit. Voici le discours que M. l'échevin de Bex a adressé à LL. AA. RR.

« Les habitans de la ville de Liège, par l'organe de la régence, viennent offrir avec un profond respect à Vos A. R. leurs hommages et leurs félicitations.

» L'union prospère que l'un de nos princes chéris vient de contracter avec une princesse de l'auguste maison royale de Prusse est pour les Liégeois un heureux et puissant présage de la continuation du repos et du bonheur dont ils jouissent sous un monarque juste et paternel.

» Illustre Princesse, votre réputation éminente et distinguée vous a devancée parmi nous. Déjà ses rayons éclatans ont jeté dans les cœurs des Liégeois le germe des sentimens d'amour et de vénération. Puissent notre excellent prince Frédéric et la princesse Louise de Prusse, son illustre et digne épouse, jouir parmi les Belges de la plus heureuse et de la plus longue carrière, comme à jamais ils vivront dans le cœur des Liégeois. »

La pluie qui peu d'instans auparavant était tombée par torrens, n'avait point dissipé la foule. Tout le quartier d'Outre-Meuse avait été illuminé.

L'illumination du pont des Arches, de l'Université et surtout du bateau placé vis-à-vis de l'hôtel de M. le gouverneur, était du plus bel effet. Toute la nuit les musiciens qui remplissaient ce bateau ont fait entendre des airs nationaux.

LL. AA. RR. après avoir plusieurs fois témoigné leur satisfaction, de la manière dont elles avaient été accueillies parmi nous, sont parties ce matin à 8 heures pour Bruxelles, où elles doivent faire leur entrée vers trois heures.

Il y aura grand dîner à la cour.

— C'est aujourd'hui que les états provinciaux ont tenu leur première assemblée.

— On écrit de Varsovie, le 15 juin :

Les projets de loi qui ont été discutés et adoptés à la diète de

Pologne qui vient de finir, ont eu pour objet : 1^o d'introduire la société de crédit; 2^o de rendre plus rigoureuses les peines portées contre les incendiaires; 3^o de changer quelques lois pénales; 4^o les privilèges et les hypothèques; 5^o une modification de l'art. 530 du 2^e livre du code civil; 6^o un projet en cinq sections, concernant le code civil; 7^o enfin les émigrations. Tous ces projets de loi ont été adoptés par les représentans de la nation, ou à l'unanimité, ou à la majorité des voix.

Nous avons déjà inséré le règlement-général des états provinciaux, dont l'application s'étendra à toutes les provinces du royaume. Il ne reste plus à faire connaître que les dispositions particulières, qui varient d'une province à l'autre, concernant le nombre des membres à élire et la quotité d'impositions qu'il faut payer pour être *ayant-droit de voter* (électeur du premier degré) ou *électeur* (du second degré.)

Voici ce qui regarde les trois provinces de Limbourg, de Namur et de Liège.

Limbourg. Nombre des membres des états provinciaux, 60, dont 20 de chaque ordre; Maëstricht en fournit 6 à l'ordre des villes; Tongres, Hasselt, Saint-Trond, Ruremonde, Venlo, Weert, chacune 2, et Sittard et Mazeyk, chacune un. Les districts d'élection dans les campagnes sont au nombre de 20. Il faut y payer, pour pouvoir voter, un *minimum* de 10 fl. à titre d'impositions, et 50 fl. pour y être électeur. Députation des états provinciaux, 7 membres, dont 2 de chaque ordre et un 7^{me} pris indifféremment dans les trois ordres. Leur traitement est de 1500 fl., et celui du greffier de 2800 fl.

Namur. Membres des états provinciaux, 54, dont un tiers élu par chacun des trois ordres. Ceux des villes sont élus dans la proportion suivante: 9 par Namur, 3 par Dinant, 2 par Andennes, 2 par Fosse et 2 par Philippeville. Les campagnes sont divisées en dix-huit districts d'élection. Quotité d'impôt pour être *ayant-droit de voter*, 15 florins, et pour être *électeur*, 75 florins, excepté le district de Gédiane où il suffira, pour avoir ce dernier titre, de payer 25 florins. Députation des états provinciaux, 5 membres dont un à prendre dans chaque ordre, et 2 à volonté dans les trois ordres, mais non dans le même à la fois. Traitement comme pour la province de Limbourg.

Liège. Membres des états provinciaux, 63; chaque ordre en élit un tiers: celui des villes est composé de 11 membres de Liège, 4 de Verviers, 2 de Huy, 1 de chacune des villes de Herve, Stavelot, Limbourg, Dolhain et Visé. Les campagnes sont divisées en 21 districts d'élection. Quotité d'impôt pour les *ayant-droit de voter*, 12 fl.; pour être électeur, 75 fl. Députation des états, 7 membres, dont 2 de chaque ordre, et le 7^e choisi indifféremment dans les trois ordres. Leur traitement, comme pour les deux autres provinces ci-dessus, est de 1500 fl., et celui du greffier, de 2800 fl.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.

Paris, le 30 juin 1825.

Je vous disais dans ma dernière lettre, Monsieur, que l'argent était l'âme et le but de toute l'activité politique de notre époque: rien n'est plus vrai, et des faits importants en fournissent chaque jour quelque nouvelle preuve: dans ces derniers tems, par exemple, il a été grandement question, comme vous savez, de rétablir la censure des journaux; cette mesure conçue et délibérée dans le sein de la compagnie de Jésus, a été même insinuée par les feuilles jésuitico-ministérielles, dans des prolégomènes tortueux, où l'on envisageait d'une manière générale et lamentable, le péril imminent où se trouvaient la religion et les mœurs, par suite de la liberté de la presse. S'agissait-il donc en effet de religion et de mœurs? Vous ne le pensez pas sans doute; il s'agissait d'argent: on fabriquait alors, dans les usines de Mont-Rouge, un projet de loi portant indemnité et restitution au profit du clergé et des âmes du purgatoire; c'était une traite à vue sur la prochaine session. Or un pareil projet, comme bien vous le sentez, ne pouvait s'arranger de la liberté impie des journaux, et celle-ci allait être sacrifiée.... Mais un moment; au tems où nous vivons, l'argent est comme la lance d'Achille, les blessures qu'il fait il les guérit: voilà donc la fraction laïque du ministère, qui entre dans la lice, et proteste à haute voix contre tout dessein de rétablir la censure; crime atroce, dont la seule pensée fait frémir d'indignation le *Journal de Paris*. Assurément, Monsieur, vous ne croirez pas que cet honnête journal, ou plutôt que M. de Villèle son Apollon, ait un grand tendre pour la liberté de la presse, et qu'en refusant d'y porter atteinte, dans cette occasion, il ait été retenu par un respect superstitieux pour les droits de l'homme ou pour ceux de la vérité; de pareilles considérations peuvent bien trouver place dans l'esprit étroit d'un contribuable, mais non dans une tête financière d'une telle capacité. Vauvenargues a dit, je crois, que toutes les grandes pensées venaient du cœur: Vauvenargues se trompe; ce n'est pas là que M. de Villèle va chercher les siennes; c'est dans sa bourse. Consultant donc cet oracle, sur la question de la censure, il a appris de lui, que les pauvres rentiers, déjà si alarmés, déjà si incertains, ne manqueraient pas de voir dans cette mesure, une conspiration flagrante contre leurs intérêts, que le grand système de conversion en souffrirait, et avec lui la fortune de son auteur, qui y est attaché. Guidé par cette vue pécuniaire, M. de Villèle s'est donc déclaré pour les journaux, et, comme il est le plus fort, les journaux ont gagné leur cause.

Or admirez un peu, Monsieur, les moyens dont se sert la providence pour arriver à ses fins, qui sont toujours, quoi qu'on en dise, le bonheur de l'homme et le triomphe de la raison: courtisans, ministres, émigrés, jésuites, fonctionnaires de haut et bas étage, veulent de l'argent, beaucoup d'argent, et rangent à l'envi le pauvre travailleur; celui-ci aussitôt de se récrier, et d'accuser le ciel de malignité ou d'impuissance. Arrête, malheureux! Suspend un moment tes clameurs, et paye en attendant. Ne vois-tu pas déjà que cette soif d'argent dont tu te plains, t'a valu la liberté de la presse? Prends patience, bientôt elle te vaudra la liberté du travail, la liberté du commerce et bien d'autres encore, parce que toutes ces libertés te sont nécessaires pour gagner de l'argent, et qu'on ne peut t'en prendre qu'autant que tu en auras. Je sais bien que peu t'importerait de voir s'augmenter ton salaire, si toujours on devait te l'enlever; mais ces

forçés qu'on te donne pour le profit d'autrui, ne finiras-tu pas par les faire servir au tien ? Ne vois-tu pas que tous ces mangeurs qui l'entourent, cherchant à s'exclure réciproquement pour avoir meilleure part de tes dépouilles, doivent un jour te céder la place ? Sache donc attendre : souvent ici bas le bien naît du mal ; du sein de la corruption s'élève la production, dit un vieil axiôme, ne désespère donc pas de voir dans peu, peut-être, ta liberté sortir des ateliers de M. de Villèle. En vain prétendrais-tu que la providence aurait pu te conduire au but par des voies plus courtes et plus économiques : homme orgueilleux et blasphemateur ! Ne faut-il donc pas que tu sois éprouvé ? Eh bien, c'est M. de Villèle qui t'éprouve.

Au milieu de tout cela, Monsieur, c'est un bien habile homme, il faut en convenir, que ce M. de Villèle ! il ne se contente pas lui, d'exploiter directement le public, il exploite encore ceux qui l'exploitent comme lui, soumettant ainsi le personnel du pillage à une sorte d'organisation féodale dont il se fait le suzerain suprême. Le croiriez-vous, Monsieur, ces superbes émigrés qui se vantaient naguère d'avoir un instrument docile dans la personne de M. de Villèle viennent de tomber eux et le milliard, sous la coupe de ce savant financier ; le tour est vraiment admirable, et ce qui selon moi doit surtout en faire le mérite aux yeux des connaisseurs, c'est la simplicité ; voici donc de quelle manière M. de Villèle s'y prend pour attirer à lui une bonne partie de l'indemnité : Vous savez qu'un délai a été fixé aux émigrés ou à leurs ayant-cause pour former leurs réclamations, et que, passé ce délai, la loi prononce la déchéance contre ceux qui ne se seront pas pourvus ; vous savez aussi sans doute, qu'un grand nombre des anciens propriétaires dépossédés, sont aujourd'hui représentés par des collatéraux ; or ces collatéraux ignorent en général et la valeur et la situation des biens confisqués sur leur famille ; pour établir leurs titres cependant, ces renseignements leur sont indispensables. Que fait l'administration qui seule les possède aujourd'hui ? Sous un prétexte ou sous un autre, elle refuse de les donner, repousse impitoyablement les agents d'affaire, et cela, dit-elle, dans l'intérêt de leurs clients ; se voit-elle dans l'obligation de répondre ? elle a soin de ne le faire que d'une manière incomplète. De cette sorte le tems se passe, la déchéance arrive, et la portion du milliard que l'on soustrait à des réclamations particulières tombe, aux termes de la loi, dans le fond commun, qui doit être distribué selon le bon plaisir du ministre. Je sais bien que la loi ordonne que ce fond sera partagé entre les indemnisés, et de manière à réparer autant que possible les inégalités qui se trouveraient entre eux, je sais bien aussi, qu'elle astreint le ministre dispensateur à rendre compte à la chambre ; mais, Monsieur, de bonne foi, une loi, un compte, une chambre... qu'est ce que cela ? interrogez le passé à cet égard, et vous verrez que le fond commun de l'indemnité n'est autre chose, en termes clairs, que le fond de M. de Villèle.

En vérité, monsieur, plus je considère le vaste génie qui préside à nos destinées politiques, et plus je me sens pénétré d'admiration. Quelle profondeur dans la conception ! Quelle harmonie ; quelle unité dans les vues ! De l'or, de l'or, et toujours de l'or ; tout ce que touche M. de Villèle se convertit en or ; et, comme je vous le disais, la religion, la morale, la monarchie, la fidélité, la révolution, le crédit public, ne sont après tout, dans leur acception positive, que les noms des divers domaines dont se compose la grande exploitation du président du conseil. En considérant les choses de ce point de vue, ne trouvez-vous pas fort plaisants tous ces censeurs bénévoles, qui s'en viennent chaque matin, dans de longs articles, démontrer péniblement à M. de Villèle, qu'il compromet l'avenir de la France... que le crédit public, tel qu'il l'a fait, ne se soutient que par des moyens factices... que la puissance de ces moyens doit avoir un terme... et lui prophétiser gravement, du haut de leurs colonnes, une catastrophe financière et ministérielle ? Eh ! bon dieu ! messieurs les censeurs, à qui donc contez-vous vos peines ? M. de Villèle ne sait-il pas tout aussi bien que vous, mieux que vous, et avant vous, tout ce que ses combinaisons doivent produire ? Ne dirait-on pas à vous entendre qu'il ne s'est fait ministre que pour restaurer vos finances ? Vous imaginez-vous aussi qu'un homme de cette trempe ait jamais eu la prétention de garder le ministère à vie : M. de Villèle connaît trop bien pour cela l'inconstance des choses humaines, dont il est lui-même un si grand exemple ; il était pauvre et le voilà riche ; il était homme de parti et le voilà ministre ; il avait des amis et il les a perdus ; comment pourrait-il croire, après tout cela, en quelque chose de stable ? Tout ce qu'il vous demande, c'est le tems nécessaire pour recueillir le fruit de son labeur ; après cela, soyez-en certain, vous le trouverez tout résigné, comme il convient à une grande âme, à aller ensevelir pour jamais son impopularité au sein de la pairie et de ses châteaux.

De qui vous parlerais-je, après M. de Villèle ? tout pâlit auprès de ce grand nom ; je ne vois en vérité que l'africain Mahmoud qui puisse soutenir la concurrence ; parlons donc un peu de lui. Rien de plus touchant, vraiment, que l'accueil que reçoit de toutes parts ce gentilhomme barbaresque : c'est à qui l'aura, le fêtera, le chantera : on dit que la compagnie de Jésus vient de se l'aggréger, et que l'académie française se propose de lui offrir le premier fauteuil vacant dans son sein. Je vous ai parlé, je crois, de ses bonnes fortunes à la cour ; il n'est bruit maintenant d'autre chose ; s'il fallait en croire tout ce qu'on en rapporte, il n'y aurait si haute dame que vous puissiez imaginer, dont le cœur n'eût senti quelque chose en sa faveur. Au fait, il faut en convenir, c'est un bien beau brun. Je ne vous parle pas de ses autres succès ; ceux-là sont officiels ; seulement à l'occasion de sa visite à la monnaie, je vous prierais de remarquer que plus on observe attentivement les choses de ce monde, et plus on trouve que M. Azais a raison : tout se balance, tout se compense dans cet univers ; Sidy Puymaurin juge-t-il à propos de dénoncer comme voleurs les ac-

quéreurs de biens nationaux... ? dans le même tems, il appelle très noble, très illustre et très vertueux l'envoyé du bey de Tunis, et cependant ce bey, notre illustre allié, est pirate de sa profession. Voilà donc l'équilibre rétabli. C'est un beau système que celui des compensations ! Si vous y croyez comme moi et si vous pensez que l'avenir doit compenser le présent, vous avouerez, Monsieur, que la France a un bel avenir à espérer et qu'on ne néglige rien pour que nous soyons un jour le peuple le plus libre et le plus heureux de la terre. Je suis, etc.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le 29 et le 30 du mois dernier a eu lieu l'exposition d'été de la société d'agriculture et de botanique de Louvain ; on y voyait plus de trois cents fleurs parmi lesquelles le *Nerium splendens* et le *Cactus speciosus* ont obtenu le premier le prix et le second l'accessit. La société a décidé que pour l'exposition d'hiver le concours porterait sur la *Paeonia officinalis*, la *flor rubro pleno* (pivoine-commune) le *lilium candidum* (lys blanc), le *lilium tigrinum* (lys tigré.) Le prix, une médaille d'honneur, sera décerné à la fleur la mieux cultivée, une autre médaille sera donnée à la collection la plus complète de pommes bien venues et bien conservées. On a remarqué à cette exposition un bouquet de fraises nouvellement découvertes en Angleterre, et qu'un écriteau indiquait être la cinquième cueillette de cette année sur la même plante.

Le procès intenté au directeur de l'Opéra-Comique par M. le directeur du théâtre de Bordeaux, au sujet de Mondonville engagé primitivement pour cette dernière ville, est sur le point d'être jugé. Croirait-on que M. le directeur de Bordeaux ne demande que la modique somme de cent cinquante mille francs pour dommages et intérêts ? Qui serait tenté après cela de nier l'importance d'une roulade ?

On vient de mettre en vente à Paris la première livraison de l'*Atlas géographique, statistique, historique et chronologique des deux Amériques et des îles adjacentes*, traduit de l'atlas exécuté en Amérique d'après Lesage, avec de nombreuses corrections et augmentations : par J. A. Buchon.

On écrit de Pétersbourg, le 15 juin :

L'empereur a daigné ordonner que son ministre près le Saint-Siège, distribue 5000 roubles annuellement entre les jeunes artistes russes les plus distingués par leurs talens, qui étudient à Rome. Ces jeunes peintres doivent copier les meilleurs tableaux de Pécole romaine.

On forme à l'Hermitage du palais impérial d'Iver, une galerie de tableaux, où les productions de nos meilleurs artistes seront placées à côté des ouvrages des peintres les plus célèbres de l'étranger.

COMMERCE.

Rostock, le 23 juin. — Depuis l'ouverture de la navigation de cette année plus de deux millions de livres d'os sont parties d'ici pour l'Angleterre. Toute cette immense masse est transportée dans une petite ville près de Hull ; de la plus grande partie on fait une espèce de poudre d'engrais (Dungpulver.) Les anglais viennent aussi depuis quelque tems acheter chez nous des vieux cordages goudronnés dont ils fabriquent un papier d'emballage, d'un brun clair, extrêmement recherché.

Il s'est formé à Mayence une société patriotique dont le but est d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits industriels de cette ville. Les membres de cette réunion, composée des habitans les plus considérables, ont l'intention d'acheter les principaux produits qui se fabriquent dans cette ville pour les expédier en Amérique par l'entremise de la compagnie rhénano-américaine d'Elberfeld. Plusieurs grands fabricans ayant des capitaux et et des marchandises à leur disposition, et connaissant tous les avantages qu'offre le commerce du sud de l'Amérique, ont, depuis quelques années, consigné une quantité considérable de marchandises à la compagnie d'Elberfeld, et cette spéculation leur a valu des profits considérables. Si les moyens dont la compagnie en question peut disposer, répondaient au but que l'on s'est proposé, celui de favoriser l'industrie allemande en général, les résultats d'une telle entreprise seraient immenses. Ce n'est que par des réunions semblables à celles dont nous venons de parler que l'on peut espérer de ranimer l'industrie en Allemagne.

Les machines à vapeur à l'usage des filatures s'établissent partout en France, et particulièrement dans le département du Nord. On écrit de Maubeuge qu'une de ces machines, confectionnée à Liège et d'une très-grande dimension, vient d'acquitter les droits d'entrée au bureau des douanes de cette ville ; elle est, dit-on, destinée pour Rheims ; il n'a pas fallu moins de 6,000 fr. pour acquitter ces droits, et plusieurs chariots pour la transporter.

Anvers, le 3 juillet. — Nous croyons devoir prévenir le commerce que plusieurs individus, paraissant juifs, se sont présentés chez divers marchands avec des lettres de Bruxelles, portant la fausse signature de M. J. Albers, avec ordre de livrer des marchandises désignées. Hier, l'un de ces fripons s'est présenté chez M. Casse Van Regemortel, place Verte, lequel déjà averti par l'expérience d'une première friponnerie, l'a enfermé chez lui jusqu'à l'arrivée de la force publique. Il paraît que l'individu arrêté n'est pas le fabricant des fausses lettres et que celui-ci, qui attendait son complice, a eu le tems de prendre la fuite.

— En général au commencement du mois de juin les affaires en grains et en graines ont été calmes à Anvers ; mais la demande s'étant fait sentir, ils se sont améliorés : le froment blanc a été payé de fl. 4 71 c. à fl. 5 14 c., et le roux de fl. 4 71 c. à fl. 5 36 c. ; le seigle de fl. 2 79 c. à fl. 3 ; l'orge de fl. 3 à fl. 3 43 c. ; l'avoine à fourrage fl. 1 82 c. à fl. 1 93 c., dite à brasser de fl. 1 82 c. à fl. 2 79 c. ; le blé sarrasin est resté rare de fl. 3 21 c. à fl. 3 43 c.

Au dernier marché les grains se sont bien soutenus, quoique les ventes se soient bornées aux besoins de la consommation : le froment roux de la dernière récolte de fl. 4-93 c. à fl. 5-36 c., et le blanc du pays et de Zélande, de fl. 4-93 c. à fl. 5-14 c. ; le seigle de fl. 2-89 c. à fl. 3 ; et l'orge d'hiver de fl. 3-21 à fl. 3-43 c. Le blé sarrasin est resté rare et s'est tenu de fl. 3-21 c. à fl. 3-43 c. L'avoine à fourrage a été plus voulue de fl. 1-80 c. à fl. 1-93. La nouvelle graine de colza de Zélande n'a pas encore paru au marché ; celle de l'intérieur du pays s'y achète de fl. 5-35 à fl. 6. L'huile de colza, livrable de suite, est tenue de fl. 20-47 c. à 20-80 c. le baril des Pays-Bas.

A Bruxelles, au marché de vendredi dernier, l'approvisionnement en froment et seigle a été insignifiant ; le tout a été enlevé pour la consumma-

tion. Par parties, on a offert fl. 5 15 s. pour le froment rouge du pays du poids de 127 à 128 livres, mais on le tient à fl. 5 18 s.; le blanc de Zélande a été plus demandé: celui du poids de 125 à 126 livres s'est fait de fl. 5 18 s. à fl. 6. Il y a eu peu de seigle à vendre; il ne s'en est pas traité par parties, à cause des prétentions élevées des détenteurs. L'orge reste demandée: la belle des polders s'achète par nos brasseurs à fl. 4. L'avoine est bien voulue: la bonne à fourrage de 73 à 74 l., s'est vendue de fl. 2 9 à 2 10 s., et la grosse de fl. 2 14 à fl. 2 16.

Le nouveau colza était plus abondant au marché; la plupart était sec et de bonne qualité, et il a été acheté avec empressement de fl. 7 à 7-16, selon qualité; à la fin du marché, on présentait beaucoup de parties par échantillons, pour lesquelles on exigeait de fl. 7-8 à 7-10 s.; mais sans preneurs, les acheteurs ne voulant mettre que fl. 7-4 et 7-6 s. L'huile de navette a été plus animée: pour livraison directe, elle s'est traitée de fl. 30 1/2 à 30 3/4; pour septembre, à 30 3/4; pour octobre, à 31; pour novembre, à 31 1/2; pour décembre, à 32; pour mars 1826, à 33, et pour mai, à 33 1/2.

L'huile de lin s'est faite de fl. 39 à 39-10 s. par aune, et celle d'œillette de fl. 40 à 50 par hectolitre.

Au marché du 30 à Amsterdam, les affaires en froment ont été par continuation assez animées. Il s'est peu fait en seigle: les prix n'ont pas varié. L'orge est restée sans affaires. Une seule partie d'avoine se trouvait au marché: elle s'est tenue en hausse, mais il n'y avait argent qu'à la dernière cote. Rien de fait en ble sarrasin. On tient le colza à 6 fl. de hausse; le six-aines, livrable en août, s'est à fl. 207. La graine de lin n'a pas varié: celle de Voorland, du poids de 114 à 115 liv., a valu fl. 225.

La première foire aux chevaux de Nivelles, aura lieu le 11 juillet prochain.

BOURSE D'ANVERS, du 4 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Il s'en est peu traité, la cote est la même qu'hier.

CHANGES. — L'amsterdam court a été demandé à 178 0/10 de perte. Le Londres court s'est traité à 3977; le 2 m. a été offert à 3977 P., le 3 m. à 34 3/4; le Paris court à 47 3/8 0/10, le 2 m. à 47 0/10, à 3 m. à 46 7/8 0/10 P. Le Francfort court s'est fait à 36, le 3 m. à 35 9/16. Le Hambourg à terme manque; le court s'est placé 35 1/16.

MARCHANDISES. — Il y a eu peu d'affaires: 1 suron de Cochenille noire a été vendu à fl. 12-80.

Arrivage. — Du 3 juillet.

Le brick français *A l'île*, cap. la Grée, ven. de la Havane, ch. de café et de sucre.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 4 juillet.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 23 c.
» de seigle, prix moyen . . . » 2 97 »

LOGOGRIPE.

Hier sur mes cinq pieds, vers le gouvernement
Je couvrais le pavé de cent pas à la ronde.
Change ma tête, et successivement
Je suis oiseau, poisson et l'image du monde.
Le mot de la dernière charade est *Soubrette*.

TEMPÉRATURE DU 5 JUILLET.

A 9 h. du mat. 12 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont publiquement à la salle de leurs séances à l'hôtel-de-ville, le vendredi 8 juillet courant, à 11 heures du matin, à l'adjudication au rabais des ouvrages nécessaires pour le déblai et le nivellement de la place St. Lambert.

Pour être admis à faire des rabais il faut avoir déposé à la régence, une soumission la veille de l'adjudication et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré, indiquer le prix en florins des Pays-Bas ainsi que la caution exigée par le cahier des charges que l'on peut voir, ainsi que le plan, au secrétariat de la régence, tous les jours de neuf heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville, le 1er. juillet 1825.

L'Echevin, Chevalier de Bex.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE — Du 1er. juillet.

Naissances: 8 garçons, 10 filles.

Décès: 10 garçons, 11 filles, 1 homme, 6 femmes; savoir:

Nicolas-Joseph Derenier, âgé de 20 ans, sans prof., rue Grande-Bèche, célibataire.

Marie-Anne Boulanger, âgée de 31 ans, journalière, rue St-Nicolas en Glain, épouse d'André Grimberieux

Marie Josephe Picard, âgée de 28 ans, sans prof., à la Citadelle, épouse de Hubert-Joseph Massart.

Béatrix Cambresy, âgée de 85 ans, loueuse de voitures, rue sur la Fontaine, veuve en 3es. noces de Louis Thomas-du-Dallemagne, et en 2mes. de Pierre Hautera.

Henriette-Eve Ferdinande de Moffarts, âgée de 78 ans, rentière, place derrière St.-Paul.

Marie-Jeanne Vandendrade, âgée de 68 ans, tricoteuse, rue de la Magdelaine.

Marie-Elisabeth Jacquemart, âgée de 19 ans, journalière, domiciliée à Grivegnée, prov. de Liège, décédée en cette ville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

WATRIN-DARDESPINNE, sur le Marché, n° 927, reçoit en paiement de marchandises d'aunage, les pièces de 12 sous de Liège à 11 sous, celles de 6 sous à 5 sous, les couronnes de France à 99 sous, et les demi-couronnes à 46 sous et demi.

Une fille sachant faire la cuisine, peut se présenter sur les Fossés, n. 248.

Maison de commerce à louer rue Ste. Ursule, n° 888. S'adresser rue des Mauvais Chevaux, n° 12.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

L'inspecteur du 10^e district d'écoles de cette province, sous-signé, informe qu'il ouvrira un concours le 28 du courant, à neuf heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Theux, pour le choix d'un instituteur près l'école publique des garçons de cette commune. Les candidats munis d'un brevet de 3^e rang, devront s'adresser à lui, avant le 20, et lui remettre les certificats de bonne conduite civile, morale et religieuse, délivrés respectivement par MM. les bourgmestre ou mayeur et curé de leur paroisse.

Les avantages attachés à cette place sont: 1^o un logement pour un célibataire ou un homme marié sans enfants, une partie de jardin et une salle d'école; 2^o un traitement annuel de 200 florins et certaines rétributions à fixer pour l'écolage; 3^o le paiement d'un sous maître, lorsqu'il en sera question. Theux, le 3 juillet 1825.

W. LECOMTE.

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Île, n° 52, à Liège, échange, savoir: Les pièces de 12 sous à 11 sous ou 30 cents.

» 6 » 5 » 14 »

Celles de 7 sous moins un liard et de 13 liards pour leur valeur avec un pour cent d'agio en sas: le tout bien marqué.

Couronnes légères, demi couronnes, louis vieux, souverains, carlins, ducats, pistoles, argent de Prusse, etc., à un taux avantageux.

Les demi couronnes bien marquées à 2 fr. 70.

Le jeudi 21 juillet 1825, vers onze heures avant midi, Son Excellence le comte de Mercy-Argenteau, grand-chambellan du roi, etc., fera exposer en vente publique et à crédit, à son château de Vierset, près Hay, rive droite de la Meuse, plusieurs beliers du plus beau choix, d'un, deux, trois et quatre ans, et quantité de belles brebis nourries de race pure mérinos, en outre, plus de cent brebis aussi nourries métises de 4^e et 5^e générations de grande finesse, et tous élevés dans les établissements de son Excellence.

ECOLE de jeunes demoiselles, tenue par une DAME FRANÇAISE; rue Sœurs de Hasque, n. 158.

(419) A vendre de gré-à-gré, et ensemble ou séparément, au vuu des amateurs.

1^o Un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant, avec les mines y déposées et celles extraites, et emplacement pour un bockar qui existait encore il y a peu d'années;

2^o Une forge à deux affineries, chaufferie et bockar, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, à cinq minutes de la route de cette dernière ville à Dinant;

3^o La moitié d'une fonderie, située audit Burnot, joignant la Meuse et ladite route;

Le tout très-avantageusement placé pour approvisionnement ayant de vastes magasins et habitations pour maître et facteurs, aux deux premières usines, jardin, verger, bois et autres morceaux de terrain;

S'adresser à M. l'avocat SIMON, rue des Fossés fleuris n° 417, à Namur.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite:

Dictionnaire de la langue française, avec la prononciation, par Gattel, etc., 3^e éd., considérablement augmentée, 2 forts volumes in-8^o de 900 pages, 9 fl. 45 c. (20 fr.) — *Les jeunes voyageurs en Europe*, ou description des divers pays compris dans cette partie du monde, avec des détails sur le sol, les curiosités, les monuments, les mœurs et coutumes des habitants, et les hommes célèbres de chaque contrée. Traduit de l'anglais sur la 12^e édition, 5 vol. in-18, papier grand raisin fin, ornés de 16 gravures doubles, offrant les cartes des différents pays, etc., fl. 9 45 c. (20 fr.) — *Le Laharpe de la jeunesse*, ou l'art de raisonner, de parler et d'écrire, extrait du cours de littérature de ce célèbre auteur, 4 vol. in-12, fl. 5 67 c. (12 fr.) — *Histoire des naufrages*, ou recueil des relations les plus intéressantes des naufrages et autres événements funestes, arrivés sur mer, par Eyriès, 3 vol. in-12, fig. fl. 4 45 c. (9 fr.) — *Supplément au cours de littérature*, ou choix de jugemens des écrivains français sur les littérateurs anciens et modernes, deux gros vol. in-18, fl. 2 83 c. (6 fr.) — *Histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, par Anquetil, 15 gros vol. in-18, fl. 14 17 c. (30 fr.) — *Précis de l'histoire universelle*, par Anquetil, 12 gros vol. in-18, fl. 11 81 c. (25 fr.) — *Le confiseur royal*, ou l'art du confiseur dévoilé aux gourmands, contenant la manière de faire les confitures, marmelades, compotes, dragées, pastilles, etc.; des instructions sur la distillation, la composition des liqueurs, crèmes, huiles, et la manière de faire les ratafias et les fruits à l'eau-de-vie, divers articles concernant l'office et la pâtisserie; les crèmes d'entremets, macarons, biscuits, etc.; la manière de préparer le chocolat, le café, le thé, les sirops la limonade, le punch, les glaces et les sorbets; enfin des recettes d'économie domestique pour faire toute sorte de vinaigres et les aromatiser, les eaux odoriférantes, et les procédés à suivre pour conserver toute l'année des légumes et des fruits comme dans leur primeur, un vol. in-12, fig., fl. 1 42 cents (3 fr.).